

COMPTE RENDU

AGO 2017 du 02 juillet 2018

Etaient présents

Mesdames Lydie DORANJON, Béatrice JOURDE, Pascale GREGOGNIA, Madeleine DURAND.

Messieurs Jean Luc BARRAL, Jean Louis ROUX, Yvan ALIAGA, Serge MELIS, Pascal LAVAN –MANA, Paul RYCKWAERT

Participaient à la réunion

Madame Corinne FORISSIER

Mesdames Maryse AURIOL, Anne BARESCUT, Monsieur Monsieur Hervé MERZ

La Présidente Beatrice JOURDE accueille les participants en les remerciant pour leur présence et indique que les convocations ont été envoyées le 11 juin 2018 , suivies d'une annonce sur portail www.t2st.fr et un article Midi libre (parution 15 juin 2018)

Nombre de pouvoirs reçus : 117

Elle précise que les statuts de T2ST ne prévoit pas d'obligation de quorum pour tenir une assemblée ordinaire.

Ordre du jour

1. Approbation du Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juillet 2017
2. Présentation du rapport d'activité 2017,
3. Présentation du bilan et compte de résultat au 31/12/2017,
4. Approbation des comptes, quitus et résolutions,
5. Adoption de la tarification des cotisations en mode Per Capita au 1er janvier 2018,

APPROBATION DU COMPTE RENDU AGO du 11 juillet 2017

En l'absence de remarque , le compte rendu de l'AG 2017 est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT MORAL 2017

Madame JOURDE présente son rapport et s'exprime en ces termes.

« L'exercice 2017 est le premier exercice des deux services fusionnés TST et GIST.

Il se traduit par un résultat bénéficiaire de 175.432€ tenant compte de cotisations de 3.504.255 € en progression de 3% par rapport à l'exercice 2016, pour des charges de 3.427.726€ dont charges de personnel 2.585.442€

Les amortissements ont été régulièrement pratiqués ainsi que les dotations aux comptes IFC.

La période de mise en place de la fusion ayant été très chronophage un toilettage des comptes clients et fournisseurs n'a pu être fait sur l'exercice 2017 mais sera effectif en 2018. Ceci ne modifie toutefois pas substantiellement les comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Sur la fusion : elle est aujourd'hui métabolisée, les équipes sont en place les entreprises adhérentes ont bien intégré le processus : pas d'opposition ou de critique. Nous développons actuellement la relocalisation des sites de CEYRAS sur CLERMONT sur la zone de la Salamane et sur LODEVE dans la future maison de santé. Ces 2 projets immobiliers devraient nous être livrés sur la fin 2019

Sur la tarification PER CAPITA : la mise en œuvre est effective depuis le 1er Janvier 2018. Rappelons que ce changement de mode de tarification a été rendu nécessaire pour l'agrément de notre service fusionné ,par les services de l'Etat . Ce dossier est lourd à conduire en raison des impacts informatiques et nous l'avons associé à une dématérialisation totale des échanges avec nos clients.

Il est certain que la disparition du système assis sur la masse salariale plus équitable selon les capacités de l'entreprise nécessite quelques ajustements de son principe. Le Conseil d'Administration de T2ST a mis en œuvre des modulations.

Sur la Loi Travail dont les dispositions risquent à nouveau d'être modifiées selon la prise en compte du rapport commandé par le gouvernement au Député Charlotte LECOCQ. Elle permet aujourd'hui de mettre en œuvre un suivi médical à géométrie variable allant jusqu' à 5 ans. Bien sûr la Loi Travail est un palliatif juridique à la pénurie nationale de médecin du travail.

L'ensemble de ces mises en œuvre vont conditionner l'année 2018, qui est une véritable année charnière.

Au 31 décembre 2017, T2ST comptait 4254 entreprises adhérentes, implantées sur le territoire qui va de SETE jusqu'à Villeneuve les Maguelone en montant jusqu'au Caylar. Les 12 médecins accompagnés de 2 infirmières suivent 26819 salariés déclarés mais nous n'avons pas reçu toutes les listes d'effectif en retour. Ce chiffre définitif devrait se situer autour de 30000 salariés suivis.

Le service compte aussi 43 collaborateurs (36 etp).

Les contentieux avec les médecins de l'ex GIST , les docteurs Barbara, sont régulièrement provisionnés. La prochaine audience est prévue en 2019. Le départ en retraite du D° Viver a été accepté par l'inspection du Travail. Son impact financier sera sur 2018 ».

- Le rapport moral de la Présidente est adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Au titre de l'activité 2017, Monsieur MERZ donne quelques chiffres et commentaires d'activité PRESENTATION DU BILAN 2017, en synthèse.

Activités Adhérents

Entreprises suivies	4256
Salariés sous surveillance (instantanés)	32668
adhésions	402
radiations	241

Activités médicales

Visites réalisées (MT + IDEST)	16434
Visites d'embauche	5141
Visites reprises et pré-reprises	2792
Visites occasionnelles à la demande	1595
Conclusions d'inaptitude	507

Activités pluridisciplinaires

Entreprises suivies	539
Création de fiches d'entreprises	194
Etude de poste	12
Document Unique ERP	84
Mesurage d'ambiance de travail	52
Conseils EPI/EPC	254
CHSCT	3
FDS	16
Formations SST (salariés)	306
Accompagnement SAMETH	75
Maintien dans l'emploi	42
Ecoutes psychologiques	
Individuelles	53
collectives	5

Madame Corrine FORISSIER, expert comptable KPMG présente le compte de résultat et bilan 2017.

Madame FORISSIER annonce son prochain départ en retraite. Madame JOURDE l'a remercie chaleureusement pour son travail de grande qualité et son accompagnement du service sur ces dernières années.

Un point de situation est fait en séance sur les 3 contentieux déposés par les Drs BARBARA, ex médecins du travail du GIST.

Absence de Jean Marie JUMEL, Commissaire aux comptes, Monsieur Hervé MERZ donne lecture des rapports du CAC.

APPROBATION DES COMPTES , QUITUS ET RESOLUTIONS

La présidente propose à l'assemblée d'approuver les comptes, de donner quitus et de voter les résolutions.

Approbaton des comptes

L'assemblée approuve à l'unanimité.

Résolutions :

a faire adopter une par une

Résolution 1 :

L'Assemblée générale après avoir entendu le rapport du Conseil, la présentation de la situation comptable et financière de l'expert comptable KPMG ainsi que les rapports général et spécial de Mr Jean Marie JUMEL, commissaire aux comptes, approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2017, ainsi que les rapports tels qu'ils ont été présentés et commentés.

Mise aux voix cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution 2 :

L'Assemblée donne quitus pour l'exercice écoulé, à tous les administrateurs et quitus à l'exercice comptable mené par KPMG pour l'accomplissement de sa mission.

Mise aux voix cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution 3 :

L'Assemblée générale décide d'affecter , comme proposé par le Conseil, le résultat de l'exercice en dotation sur fond général à hauteur de 175432€.

Mise aux voix cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution 4 :

L'Assemblée Générale est informée de la nouvelle tarification des prestations de T2ST en mode PER CAPITA, imposée par la DIRECCTE à l'occasion de l'agrément de l'association.

Mise aux voix cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

PER CAPITA = Forfait annuel 104 € HT par salarié déclaré

Dérogations :

- ✓ Particulier employeur = PER CAPITA annuel - 50% soit 52 € HT
- ✓ Particulier employeur statut handicapé = PER CAPITA évalué par la Commission Sociale de t2st
- ✓ Employeur saisonnier = PER CAPITA annuel - 20% soit 83 € HT

Embauche / création de dossier :

- ✓ Facturation de 30 € HT par salarié dans l'année d'embauche

Absence aux rendez-vous programmés, non excusés (< 48h) :

- ✓ Facturation de 30 HT

Non-retour de liste du personnel annuelle :

- ✓ Majoration = (effectif année précédente x Per Capita) + 25%

Périodicité des règlements :

- ✓ Entreprises > 10 salariés = facturation trimestrielle, soit 4 factures
- ✓ Entreprises < 10 salariés = facturation annuel (1 facture en mars)

Type de règlement :

- ✓ Chèque, virement bancaire ou télé-prélèvement dématérialisé (www.t2st.fr)

Adhésion à t2st :

- ✓ 15 € par entreprise

FORMATIONS SECURITE	INTER	INTRA
Sauveteur Secouriste du Travail : <ul style="list-style-type: none">✓ Formation Initiale (2 jours)✓ Recyclage (½ journée)	gratuit	gratuit

Mise aux voix cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTIONS DIVERSES

Une information est apportée au sujet du rapport de la Députée Charlotte LECOCCQ et d'une éventuelle prochaine réforme de la santé au travail

En l'absence d'autre question, la Président lève la séance.

Béatrice JOURDE

Présidente

